GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE CALÉDONIE

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE
DE MONITEUR DE CANOË, KAYAK, VA'A
ET DISCIPLINES ASSOCIEES

Niveau 3

VERSION : 2019

SOMMAIRE

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE 3
2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE 3
2.1. Références 3
2.2. Autres appellations de l'emploi type 3
2.3. Définition de l'emploi type 3
2.4. Contexte général d'exercice de l'emploi type 4
2.5. Conditions d'exercice de l'emploi type 4
2.6. Conditions d'accès à l'emploi 4
3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI 5
3.1. Liste des activités type 5
3.2. Activité 1 : Renseigner le public et promouvoir son activité 5
3.3. ACTIVITE 2 : PREPARER ET ANIMER UNE SORTIE NAUTIQUE EN TOUTE SECURITE 6
4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE 7
4.1. Liste des compétences associées à l'emploi type 7
4.2. Compétence 1 : Renseigner le public 8
4.3. Compétence 3 : Promouvoir son activité et sa structure 10
4.4. Compétence 4 : Concevoir et planifier son intervention 11
4.5. Compétence 5: Encadrer et animer une sortie nautique 13
4.6. Compétence 6: Maîtriser les éventuelles situations difficiles 14
4.7. Compétence 7 : Evaluer les résultats de son animation et adapter son intervention 16
5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI 17
6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE 18
7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL 22

1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

AT 1 **Renseigner le public et promouvoir son activité**	C1	Renseigner le public
	C2	Concevoir et développer une offre d'activité
	C3	Promouvoir son activité et sa structure
AT 2 **Préparer et animer une sortie nautique en toute sécurité**	C4	Concevoir et planifier son intervention
	C5	Encadrer et animer une sortie nautique
	C6	Maîtriser les éventuelles situations difficiles
	C7	Evaluer les résultats de son animation et adapter son intervention

2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

2.1. REFERENCES

Niveau de Qualification : 3[1]

Domaine : G - Hôtellerie, restauration, activités touristiques, de loisirs ou d'animation

Spécialité : **335 t** – animation sportive, culturelle et de loisirs, éducation sportive

Fiche ROME : **G 1204** éducation en activités sportives

Formacode® : 15436 – Education sportive

2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Animateur sportif
Educateur sportif

2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le moniteur de canoë, kayak, va'a et disciplines associées anime de manière autonome des séances sportives et de loisirs, à destination de publics initiés ou pas, en mer ou en rivière, sur les embarcations à pagaies ou à rames suivantes :

- canoë,
- kayak,
- va'a,
- surf ski, stand up paddle…

Ce professionnel du sport nature accueille le public et le renseigne sur les prestations proposées. Il se charge de la promotion de son activité grâce aux différents moyens de communication à sa disposition. Il conçoit des activités en fonction de son public et de son environnement.

Il assure la sécurité du groupe qui lui est confié et exerce sur des parcours qu'il aura préparés et organisés. Il utilise les moyens d'intervention et de surveillance adaptés pour garantir les meilleures conditions de sécurité aux pratiquants.

Il adapte ses comportements aux conditions météorologiques et hydrologiques.

Le moniteur assure l'entretien et le rangement du matériel nautique utilisé. Il contrôle le bon état du matériel avant son usage.

[1] *Cadre des certifications professionnelles de 2019*

2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Le tourisme vert et la pratique d'activités sportives de pleine nature en Nouvelle-Calédonie sont un vecteur important de développement. Les activités en mer et en rivière n'y échappent pas et attirent de plus en plus d'adeptes y compris étrangers. De nombreuses bases nautiques publiques et privées sont disséminées sur l'ensemble des trois provinces du territoire afin de répondre à la demande croissante et proposent divers produits (randonnées, raids, initiation découverte, classes de mer, stages sportifs…).

Depuis le début des années 1990, ces diverses activités se sont progressivement structurées comme le canoë- kayak et le va'a au sein de structures provinciales, d'écoles de sport et via le mouvement associatif qui est très dynamique (organisation des championnats du monde de va'a en Nouvelle-Calédonie dès 1996).

Ce développement rapide des activités nautiques en Nouvelle-Calédonie s'est accompagné d'un fort besoin en encadrement afin de garantir notamment la sécurité des pratiquants. L'organisation de formations pour délivrer des diplômes non professionnels (BAFA Kayak) et diplômes fédéraux a permis dans un premier temps de répondre à ce besoin d'encadrement. L'augmentation croissante de ces activités a accentué la carence en encadrement.

Après une augmentation importante de la pratique du kayak, va'a et autres embarcations à pagaie, les besoins de développent avec l'apparition de nouvelles disciplines, tant au niveau de la pratique de loisirs que de la pratique sportive, où les calédoniens se distinguent au plus haut niveau.

2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE

Le moniteur de canoë, kayak, va'a et disciplines associées exerce dans diverses structures marchandes et non marchandes :

- Entreprises de loisirs ou de tourisme (entreprises spécialisées dans l'activité, hôtels, villages vacances…,
- Associations sportives : fédérations, ligues sportives, clubs de sport…),
- Collectivités territoriales (communes, provinces,…),
- Comités d'entreprises

Son intervention s'oriente vers les publics divers : adultes ou enfants

La prise en charge du public est réalisée selon diverses modalités : de manière ponctuelle, sur des cycles de durée plus ou moins longue ou sous forme de stages (classes de mer, centres de vacances, clubs)

Compte tenu des risques importants liés à ces activités, le moniteur doit être particulièrement vigilant à tout moment au respect des règles de sécurité.

2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

L'activité d'éducateur physique ou sportif en Nouvelle-Calédonie est réglementée par la délibération n° 24 du 24 août 1978 réglementant la profession d'éducateur physique ou sportif et les écoles et établissements où s'exerce cette profession.

Pour accéder à l'emploi, la personne doit :

- Etre de bonne vie et mœurs,
- Etre titulaire d'un diplôme permettant l'exercice de la profession.

3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- **ACTIVITE 1 (AT1) - Renseigner le public et promouvoir son activité**
- **ACTIVITE 2 (AT2) - Préparer et animer une sortie nautique en toute sécurité**

3.2. ACTIVITE 1 : RENSEIGNER LE PUBLIC ET PROMOUVOIR SON ACTIVITE

3.2.1. Définition et description de l'activité

Le moniteur renseigne le public en français ou en anglais de manière professionnelle. Il informe les pratiquants sur les prestations offertes et valorise son environnement.

Il communique sur son activité en sollicitant si besoin les organismes de promotion du tourisme en Nouvelle-Calédonie.

Il assure une qualité de service correspondant à l'offre proposée et valorisant les spécificités de son territoire.

3.2.2. Contexte de réalisation

Le moniteur travaille le plus souvent en autonomie, notamment lors des périodes d'accueil du public.

3.2.3. Relations internes et externes

Ses principaux interlocuteurs sont :

- les clients
- les agents de tourisme en charge de la promotion de ses activités,
- d'autres professionnels du tourisme souhaitant proposer des activités complémentaires à leurs clients.

3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Le moniteur utilise généralement l'outil numérique mais aussi tous les moyens de communication qu'il a à sa disposition afin de promouvoir son activité et valoriser son environnement.

3.2.5. Compétences liées à l'activité

C1 - Renseigner le public

C2 - Concevoir et développer une offre d'activité

C3 - Promouvoir son activité et sa structure

3.3. ACTIVITE 2 : PREPARER ET ANIMER UNE SORTIE NAUTIQUE EN TOUTE SECURITE

3.3.1. Définition et description de l'activité

Le moniteur conduit sa séance en mettant en œuvre une pédagogie adaptée au public. Organisé et rigoureux, il a préalablement préparé sa séance et connaît le cadre réglementaire d'intervention tant au niveau de l'encadrement que pour les différentes embarcations utilisées.

Durant toute son animation, il assure la sécurité du public par sa maîtrise technique, en prenant en considération l'évolution météorologique, le respect des différentes règles de sécurité et réagit de façon adaptée en cas de situations non prévues.

Pédagogue avisé, il fait preuve de recul sur son intervention et est capable d'analyser sa séance.

3.3.2. Contexte de réalisation

Le moniteur exerce de façon autonome et est capable d'analyser les situations rencontrées (fatigue du public, changement météorologique, blessure…). Il est en mesure d'appliquer des procédures de secours destinées à préserver la sécurité du public si besoin.

3.3.3. Relations internes et externes

Le moniteur échange avec le public pendant le déroulé de la séance. Il est en relation directe ou indirecte avec les services de secours dont il conserve les coordonnées téléphoniques. Il peut être amené à faire un compte rendu à son employeur.

3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés

Pour assurer la sécurité du public, le moniteur utilise une embarcation de sécurité, un équipement individuel de flottabilité, un dispositif lumineux, une écope, un dispositif de remorquage, une ligne de mouillage, un annuaire des marées, une trousse de secours, une VHF portative.

3.3.5. Compétences liées à l'activité

C4 - Concevoir et planifier son intervention

C5 - Encadrer et animer une sortie nautique

C6 - Maîtriser les éventuelles situations difficiles

C7 - Evaluer les résultats de son animation et adapter son intervention

4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

Compétence 1	Renseigner le public
Compétence 2	Concevoir et développer une offre d'activité
Compétence 3	Promouvoir son activité et sa structure
Compétence 4	Concevoir et planifier son intervention
Compétence 5	Encadrer et animer une sortie nautique
Compétence 6	Maîtriser les éventuelles situations difficiles
Compétence 7	Evaluer les résultats de son animation et adapter son intervention

4.2. COMPETENCE 1 : RENSEIGNER LE PUBLIC

4.2.1. Description de la compétence

Le moniteur accueille et renseigne le public en français et en anglais. Pour cela, il utilise tous les moyens de communication à sa disposition.

Il a une parfaite connaissance des prestations qu'il peut proposer.

En tenant compte des caractéristiques du client, il identifie ses attentes et son niveau de pratique afin de lui proposer une activité adaptée. Il s'assure de la bonne compréhension par le client des informations fournies notamment celles portant sur les éventuels prérequis et les conditions de réalisation de l'activité sportive.

4.2.2. Savoirs faire

- Maitriser les techniques de communication verbales et non verbales ;
- S'exprimer en français et en anglais (niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues) ;
- Utiliser les outils bureautiques et les techniques d'information et de communication ;
- Identifier le besoin du client ;
- S'assurer auprès du client de la bonne compréhension des informations fournies.

4.2.3. Connaissances associées

- Connaître les caractéristiques de la clientèle locale et étrangère ;
- Connaître les prestations proposées et leurs lieux d'évolution;
- Connaître les techniques d'accueil du public ;
- Connaître les techniques de communication ;
- Connaître les techniques de reformulation.

4.2.4. Attitudes et aptitudes

Le moniteur doit faire preuve d'amabilité et de disponibilité. Il est en permanence à l'écoute du client.

4.2.5. Critères de performance

- L'accueil est convivial et professionnel;
- Le discours est adapté au client tant en français qu'en anglais;
- Le besoin du client est identifié ;
- L'offre de service est pertinente et adaptée à la demande;
- Toutes les informations sont communiquées;
- La compréhension par le client des informations communiquées est vérifiée.

COMPETENCE 2 : CONCEVOIR ET DEVELOPPER UNE OFFRE D'ACTIVITE

4.2.6. Description de la compétence

Dans le respect de la règlementation en vigueur, le moniteur conçoit, propose et développe une offre d'activité adaptée à sa clientèle. Il rédige des fiches techniques décrivant le produit et ses modalités de réalisation.

Il s'appuie sur sa connaissance du plan d'eau et du patrimoine local (faune, flore, histoire, culture…) pour construire ses prestations.

Le moniteur tient compte dans la conception de son produit, du matériel dont il dispose, des attentes et caractéristiques du public et des contraintes techniques et environnementales.

4.2.7. Savoirs faire

- Analyser les besoins des différents types de clients ;
- Elaborer une offre de service ou de prestation en rapport avec les attentes du public ;
- Concevoir des fiches « produit » de son activité ;
- Rechercher et repérer les possibilités et opportunités qu'offre la/les zone(s) de navigation ;
- Exploiter les guides et documents touristiques existants ;
- Prendre en compte les règles de sécurité ;
- Tenir compte des règles de protection de l'environnement ;
- Etablir un programme d'activité attrayant.

4.2.8. Connaissances associées

- Connaître les zones de navigation ;
- Connaître l'environnement culturel, naturel et patrimonial ;
- Connaître le cadre règlementaire ;
- Connaître les règles de sécurité ;
- Connaître les caractéristiques des différentes embarcations utilisées ;
- Connaître les caractéristiques et capacités physiques des différents publics ;(enfants, adultes, personnes du 3éme âge, personnes à besoin spécifique ou en situation de handicap).

4.2.9. Attitudes et aptitudes

Le moniteur fait preuve de créativité et de rigueur. Il est proactif dans sa recherche d'informations nécessaires et utiles à la conception de ses produits.

4.2.10.Critères de performance

- Les règles de sécurité et de protection de l'environnement sont prises en compte dans la conception de l'offre ;
- L'activité conçue valorise le cadre géographique ou patrimonial;
- L'offre prend en compte les attentes et capacités des différents publics ;
- La fiche technique est compréhensible, complète et exacte.

4.3. COMPETENCE 3 : PROMOUVOIR SON ACTIVITE ET SA STRUCTURE

4.3.1. Description de la compétence

Le moniteur sensibilise le public à son activité et promeut les prestations proposées par la structure. Il conçoit et diffuse les supports de promotion. Il est en relation avec les organismes privés et publics de promotion et les sollicite régulièrement pour développer son activité. Il peut participer à des évènements promotionnels.

Il met à jour régulièrement ses documents commerciaux en fonction de l'évolution de son offre.

Il assure une veille sur la visibilité de son activité sur les différents vecteurs de communication qu'il utilise.

4.3.2. Savoirs faire

- Rédiger et mettre à jour des documents commerciaux adaptés aux services proposés et aux publics visés ;
- Mettre en œuvre la politique commerciale de la structure auprès d'un large public ;
- Répondre à un appel d'offre public ou privé ou rédiger des devis ;
- Construire et entretenir un réseau de partenaires ;
- Utiliser les logiciels bureautiques ;
- Utiliser les supports de promotion numérique (sites internet et réseaux sociaux) ;
- Evaluer la satisfaction des clients et des partenaires.

4.3.3. Connaissances associées

- Connaître les principaux acteurs et outils de promotion et de commercialisation du tourisme en Nouvelle-Calédonie ;
- Connaître les bases de la comptabilité et de la gestion commerciale ;
- Connaître les différents sites et leurs caractéristiques (environnementales, historiques, géographiques, géologiques et patrimoniales…) ;
- Connaître les techniques de base en marketing numérique et en commerce électronique.

4.3.4. Attitudes et aptitudes

Le moniteur fait preuve de dynamisme, de créativité et de réactivité. Il est à l'écoute du public.

4.3.5. Critères de performance

- Les supports promotionnels sont complets, précis et attractifs ;
- Le réseau de partenaires est connu et utilisé à bon escient ;
- Le choix des vecteurs de communication est adapté ;
- L'offre de service est mise en valeur;
- Les résultats de l'évaluation de la satisfaction des clients et des partenaires sont exploitables.

4.4. COMPETENCE 4 : CONCEVOIR ET PLANIFIER SON INTERVENTION

4.4.1. Description de la compétence

Afin de réunir toutes les conditions propices au bon déroulement de l'activité et en s'appuyant sur la règlementation de l'activité, le moniteur prépare sa séance en tenant compte des attentes de ses clients, de leur niveau et de sa bonne connaissance de son environnement.

Il prend en compte un ensemble d'éléments tels que les prévisions météorologiques, la marée, les caractéristiques du plan d'eau (courants, exposition au vent, récifs….).

Il délimite une zone d'évolution et sécurise le lieu de pratique. Il identifie des zones de repli et s'assure que l'ensemble du matériel (embarcations, matériel d'assistance…) est en bon état de fonctionnement. Il prévoit une embarcation de sécurité et le matériel d'assistance.

Il formalise par écrit sa séance sous la forme de fiches dans lesquelles sont répertoriées l'ensemble des informations et données utiles à la sortie.

Il prévoit la sortie en planifiant l'heure et le lieu de rendez-vous, la durée…et les communique à ses clients. Il leur transmet la liste des équipements nécessaires au bon déroulement de la balade (crème solaire, boisson,…).

Il informe son responsable où une personne à terre du projet et du programme de la sortie.

Il maîtrise les caractéristiques techniques et d'utilisation des différentes embarcations mises à sa disposition. Il applique les normes en vigueur tant sur le plan de l'encadrement que sur le plan du matériel. Il respecte et fait **respecter la** réglementation spécifique de l'activité.

Il informe son responsable ou une personne à terre du programme de la sortie, sécurise son lieu de pratique et prend en compte les zones à risques.

4.4.2. Savoirs faire

- Concevoir une sortie adaptée à la demande, aux attentes de ses clients, à leur capacités physiques ainsi qu'à leur niveau technique ;
- Elaborer une fiche sortie détaillée dans laquelle toutes les informations concernant la sortie seront inscrites ;
- Définir des objectifs à la sortie respectant à la fois les fondamentaux de la discipline, les attentes et capacités des personnes ;
- Prendre en compte les caractéristiques techniques et d'utilisation des embarcations ;
- Appliquer les normes relatives aux matériels et à la sécurité ;
- Respecter les prérogatives d'encadrement;
- Rechercher les informations nécessaires à la préparation de son activité (prévisions météorologiques, le coefficient de la marée, les caractéristiques du plan d'eau…) ;
- Prévoir et organiser la séance sur l'eau en mettant en œuvre les mesures préventives ;
- Mettre en place et appliquer un dispositif de surveillance et d'intervention lié à la zone de navigation ;
- Préparer des fiches concernant la valorisation du patrimoine local ;
- Prévoir une ou des zones de repli ;
- Prévoir les modalités d'évaluation de la sortie ;
- Estimer l'intérêt et la durée du parcours ;
- Tarifer la prestation.

4.4.3. Connaissances associées

- Connaître les différents supports de navigation et leurs limites de navigation ;
- Connaître les différentes autorités compétentes chargées du secours en mer et à terre ;
- Connaître le plan d'organisation des secours de la structure à terre et en mer ;
- Connaître le cadre réglementaire calédonien et métropolitain lorsqu'il s'applique ;
- Connaître l'organisation de la sécurité collective et le mode opératoire d'appel des secours ;
- Connaître les coutumes et usages locaux liés à certaines zones de navigation.

4.4.4. Attitudes et aptitudes

Pour mettre en œuvre cette compétence, l'éducateur doit faire preuve d'anticipation en analysant précisément attentes et besoins des personnes. Il est pro actif et rigoureux dans la préparation, la planification de sa sortie.

Il recherche des informations qui vont lui permettre d'élaborer une offre adaptée.

Il est consciencieux dans la préparation et l'entretien des matériels.

4.4.5. Critères de performance

- Le niveau technique et les attentes des clients sont pris en compte ;
- L'ensemble des informations nécessaires à l'organisation de la séance a été collectée ;
- La vérification du bon fonctionnement du matériel a été effectué ;
- Les fiches sorties sont claires, précises, détaillées et exploitables ;
- Le mode d'organisation de la sécurité collective est connu et appliqué ;
- La zone d'évolution a été délimitée et sécurisée ;
- La sécurité du groupe a été prise en compte en amont par diverses actions préventives ;
- Les clients sont informés des différents éléments nécessaires au bon déroulement de la sortie ;
- Les normes en vigueur concernant l'encadrement et le matériel sont appliquées ;
- La réglementation spécifique à l'activité est connue.

4.5. COMPETENCE 5: ENCADRER ET ANIMER UNE SORTIE NAUTIQUE

4.5.1. Description de la compétence

Après avoir accueilli l'ensemble des pratiquants à leur arrivée dans la structure, le moniteur s'assure que le dossier administratif de chaque participant est complet (assurances, certificats médicaux,…).

Il vérifie une dernière fois le matériel.

Il présente la séance et rappelle les consignes de sécurité.

Il informe son responsable ou une personne à terre du programme de la sortie et de son départ avec le groupe.

Lors de la conduite de sa séance, il utilise différents outils d'animation (jeux, supports divers…) afin de répondre à l'attente des pratiquants, en s'adaptant à l'environnement rencontré et au matériel mis à sa disposition. Son animation est adaptée aux caractéristiques du groupe et valorise le patrimoine local.

Il est capable de démontrer des gestes techniques si besoin et s'adapte à toute situation à risques en rappelant les exigences liées à la sécurité et en transmettant les fondamentaux techniques (équilibre, propulsion et direction).

Il adapte son intervention et son programme afin d'assurer la qualité de sa séance (aléas météorologiques, motivation, bris de matériel….) et la satisfaction du groupe.

4.5.2. Savoirs faire

- Préparer le matériel pour la séance et vérifier son bon état ;
- Présenter la séance aux pratiquants de manière claire et précise ;
- Démontrer les gestes techniques fondamentaux enseignés ;
- Expliciter les bases techniques ;
- Proposer des situations pédagogiques adaptées aux matériels, aux caractéristiques du public, et à l'environnement;
- Anticiper les comportements à risques ;
- Rappeler les exigences liées à la sécurité lors de l'animation des séances.

4.5.3. Connaissances associées

- Connaître des techniques d'animation de groupe ;
- Connaître les 3 fondamentaux techniques de la discipline (équilibre, propulsion, direction),
- Connaître le cadre réglementaire de son activité ;

4.5.4. Attitudes et aptitudes

Le moniteur est créatif et se montre dynamique dans l'animation. Attentif et à l'écoute des pratiquants, il fait preuve d'anticipation et de réactivité afin de répondre aux attentes de sa clientèle.

4.5.5. Critères de performance

- Les dossiers administratifs des clients sont vérifiés ;
- La séance est préparée et présentée aux pratiquants de manière claire et précise ;
- Le matériel est vérifié avant le démarrage de la séance ;
- Une personne à terre est informé de la sortie et du départ du groupe ;
- Les fondamentaux techniques sont connus et maîtrisés ;
- Des rappels réguliers à la sécurité sont fait ;
- Les situations pédagogiques proposées sont adaptées aux pratiquants, au matériel et aux objectifs de la séance ;
- La satisfaction des clients est prise en compte ;
- Les différents aléas sont pris en compte et le programme de la séance est adapté en conséquence.
- La sécurité des pratiquants est garantie grâce à une adaptation permanente.

4.6. COMPETENCE 6: MAITRISER LES EVENTUELLES SITUATIONS DIFFICILES

4.6.1. Description de la compétence

Lors de son activité, le moniteur de canoé kayak, va'a et disciplines associées peut être confronté à toutes formes d'aléas qu'il doit être en mesure de maitriser avec calme et professionnalisme.

En cas d'imprévus (dégradation de la météo, coup de chaleur, blessures, bris de matériel, dessalage…), le moniteur est capable d'intervenir avec une embarcation de sécurité en maîtrisant les différentes manœuvres afin de regrouper la flotte et la mettre en sécurité.

Afin de protéger l'intégrité physique des pratiquants, le moniteur de canoé, kayak, va'a et disciplines associées met en œuvre immédiatement les mesures adaptées en cas d'accident d'un pratiquant. Il connaît et maitrise parfaitement le fonctionnement du matériel de sécurité et met en œuvre si besoin les gestes de premiers secours.

Il alerte rapidement les services de secours compétents et est précis dans la description de la situation et du lieu de l'accident. Il s'appuie également sur une bonne connaissance des dangers de la faune et de la flore.

Il met en œuvre le bon geste quel que soit les conditions météorologiques rencontrées.

Il gère la situation avec calme en prenant en charge la victime et rassure le reste du groupe par des consignes claires et appropriées.

4.6.2. Savoirs faire

- Utiliser le matériel de sécurité spécifique lié à chaque embarcation ;
- Maîtriser les différentes manœuvres de sécurité dont :
    - Regrouper sa flotte,
    - Assister une personne immergée,
    - Transporter une personne en détresse,
    - Aborder avec son embarcation de sécurité,
    - Remorquer une (des) embarcation(s),
    - Sortir de l'embarcation, récupérer son matériel, la vider et réembarquer en eau profonde,
    - Esquimauter en toutes situations,
- Donner et expliquer des consignes ;
- Décider dans l'intérêt du groupe en fonction de la situation rencontrée ;
- Réaliser les gestes de 1ers secours en portant assistance aux victimes d'un accident ;
- Utiliser les équipements et matériels de premiers secours ;
- Protéger la victime ;
- Alerter les secours en les informant précisément du lieu de l'accident;
- Mettre en sécurité le groupe en donnant des consignes appropriées;

4.6.3. Connaissances associées

- Connaître les spécificités climatiques locales ;
- Connaître les spécificités des dangers de la faune et de la flore locale ;
- Connaître les notions essentielles d'esquimautage et de remise à flots ;
- Connaître le plan d'organisation des secours de la structure à terre et en mer ;
- Connaître l'organisation de la surveillance du plan d'eau et le mode opératoire d'appel des secours ;
- Connaître les techniques de secourisme ;
- Connaître les procédures d'alerte ;
- Connaître les formalités administratives consécutives à un accident.

4.6.4. Attitudes et aptitudes

Le moniteur est en bonne condition physique. Il fait preuve de calme et de maîtrise face à des situations difficiles. Réactif et organisé, il est rassurant en toute situation par sa connaissance et la maîtrise de situations sortant de l'ordinaire. Il sait se montrer ferme en cas de besoin.

4.6.5. Critères de performance

- Face à une situation difficile, la réaction est immédiate et adaptée à la situation rencontrée ;
- Les différentes manœuvres d'urgence sont connues et maîtrisées ;
- Le matériel de sécurité est utilisé de manière adaptée ;
- La flotte est regroupée et la sécurité des pratiquants est préservée ;
- Les gestes de secours sont prodigués de manière adaptée, rapide et efficace ;
- La victime et le groupe sont mis en sécurité ;

- Les secours sont alertés de manière rapide et précise ;
- Les caractéristiques et dangers de la faune et de la flore sont connus ;
- La situation est gérée avec calme et professionnalisme.

4.7. COMPETENCE 7 : EVALUER LES RESULTATS DE SON ANIMATION ET ADAPTER SON INTERVENTION

4.7.1. Description de la compétence

Afin de pouvoir concevoir des séances adaptées aux attentes de ses clients, le moniteur de canoë kayak, va'a et disciplines associées identifie, à l'aide de critères qu'il aura préalablement défini, les points positifs et négatifs de sa prestation.

Il fait preuve de recul sur son animation et analyse les résultats obtenus qu'il formalise dans des outils d'évaluation adaptés (fiches, tableaux de bords, livrets…).

Il est en mesure de proposer de nouvelles situations pédagogiques facilitant la progression et la satisfaction des pratiquants.

Il vérifie la satisfaction du public et rend compte de son intervention auprès de sa structure.

4.7.2. Savoirs faire

- Prendre du recul sur son animation et observer les publics ;
- Analyser les difficultés et réussites des pratiquants ;
- Créer et renseigner des outils de suivi ;
- Proposer de nouvelles situations pédagogiques ;
- Individualiser et adapter ses interventions ;
- Evaluer la satisfaction du public;
- Rendre compte de son animation auprès des dirigeants de la structure.

4.7.3. Connaissances associées

- Connaître des outils d'évaluation simples (fiches d'auto-évaluation, livrets de progression, fiches types de comptes rendus…) ;
- Connaître les risques spécifiques de la discipline pouvant engendrer des difficultés.

4.7.4. Attitudes et aptitudes

Le moniteur fait preuve de recul lors de son intervention. Il est rigoureux dans son analyse des différentes situations rencontrées Il se montre créatif pour remédier aux difficultés rencontrées

4.7.5. Critères de performance

- L'analyse de la séance est pertinente ;
- Des critères d'évaluation quantitatifs et qualitatifs sont définis ;
- Des outils de suivi sont élaborés et renseignés ;
- Des remédiations et/ou des évolutions sont proposées ;
- Les remédiations et/ou évolutions sont adaptées aux différentes situations rencontrées et aux publics ;
- La satisfaction du public est vérifiée ;
- Un retour de son intervention est réalisé auprès de la structure.

5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

E

Esquimautage

Suite à un chavirage, c'est une technique qui permet au kayakiste de reprendre sa navigation sans quitter son bateau, c'est-à-dire sans y laisser entrer de l'eau. Le principe de base consiste à faire coïncider un mouvement de pagaie qui donne un appui sur l'eau et un mouvement de corps (principalement autour du bassin) qui fait tourner l'embarcation vers sa position redressée.

P

Plan d'eau

Etendue d'eau permanente, d'eau douce ou d'eau de mer sur laquelle on peut notamment pratiquer les sports nautiques.

R

Remise à flots

Remettre en état de flotter, sauver d'une situation critique.

V

VHF

Abréviation de l'anglais « very high frequencies ». C'est une radio portative utilisée en mer et sur terre pour communiquer entre personnels navigants, ou avec des stations côtières pour la sécurité, la gestion des flottes ou les communications personnelles en application de la réglementation en vigueur.

6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

A

Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

Allégement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

C

Cadre Européen Commun de référence pour les Langues (CECRL)

		Niveau A1 **Utilisateur élémentaire**	Niveau A2 **Utilisateur élémentaire**
Comprendre	Ecouter	Je peux comprendre des mots familiers et des expressions très courantes au sujet de moi-même, de ma famille et de l'environnement concret et immédiat, si les gens parlent lentement et distinctement.	Je peux comprendre des expressions et un vocabulaire très fréquent relatifs à ce qui me concerne de très près (par exemple moi-même, ma famille, les achats, l'environnement proche, le travail). Je peux saisir l'essentiel d'annonces et de messages simples et clairs.
	Lire	Je peux comprendre des mots familiers, des mots ainsi que des phrases très simples par exemple dans des annonces, des affiches ou des catalogues.	Je peux lire des textes courts très simples. Je peux trouver une information particulière prévisible dans des documents courants comme les publicités, les prospectus, les menus et les horaires et je peux comprendre des lettres personnelles courtes et simples.
Parler	Prendre part à une conversation	Je peux communiquer, de façon simple, à condition que l'interlocuteur soit disposé à répéter ou à reformuler ses phrases plus lentement et à m'aider à formuler ce que j'essaie de dire. Je peux poser des questions simples sur des sujets familiers ou sur ce dont j'ai immédiatement besoin, ainsi que répondre à de telles questions.	Je peux communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets et des activités familiers. Je peux avoir des échanges très brefs même si en règle générale, je ne comprends pas assez pour poursuivre une conversation.
	S'exprimer oralement en continu	Je peux utiliser des expressions et des phrases simples pour décrire mon lieu d'habitation et les gens que je connais.	Je peux utiliser une série de phrases ou d'expressions pour décrire en termes simples ma famille et d'autres gens, mes conditions de vie, ma formation et mon activité professionnelle actuelle ou récente.
Ecrire	Ecrire	Je peux écrire une courte carte postale simple, par exemple de vacances. Je peux porter des détails personnels dans un questionnaire, inscrire par exemple mon nom, ma nationalité et mon adresse sur une fiche d'hôtel.	Je peux écrire des notes et messages simples et courts. Je peux écrire une lettre personnelle très simple, par exemple de remerciements.

Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Certificat de Compétences Essentielles (CCE)

C'est un certificat délivré par la Nouvelle-Calédonie qui valide la maîtrise des compétences essentielles qui constituent un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes nécessaires à une intégration dans le monde professionnel. Elles sont également nécessaires à l'épanouissement et au développement personnel des individus, à leur inclusion sociale, à une citoyenneté active.

Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

D

Diplôme

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

E

Emploi type

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

Epreuve

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury…

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

Equivalence de CPU

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

Evaluation

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

F

Formacode®

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications…
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

J

Jury

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification. Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

N

Niveau de certification

Il sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Cadre 2019	Nomenclature 1969	Niveau de formation
1		
2		
3	V	niveau BEP/CAP
4	IV	niveau baccalauréat ou brevet professionnel
5	III	niveau BTS / DUT
6	II	niveau Licence
7	I	niveau Master
8		niveau Doctorat

Nomenclature des spécialités de formation - NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

P

Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

Q

Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

R

Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère règlementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

S

Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

Savoir-faire relationnel (savoir être)

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

Savoir-faire organisationnel (savoir être)

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

V

Validation des acquis de l'expérience

Reconnue depuis 2010 par le code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Christophe **JOLY**, DFPC, ingénieur en certification professionnelle

PROFESSIONNELS

EMPLOYEURS

- Cyril **ANGLEROT**, gérant de la société Aventure Pulsion,

SALARIES

- Pascal **MICHENOT,** animateur kayak, va'a et disciplines associées,
- Samuel **TRAVOUILLON**, animateur kayak, va'a et disciplines associées

EXPERT CONSULTE PAR LE GROUPE DE TRAVAIL

- David **LUCQUIAUD**, éducateur sportif diplômé d'Etat 1er degré option kayak à la DJS de la province-Sud
- Richard **DROUET**, président de la ligue calédonienne de Va'a

DIRECTION TECHNIQUE NOUVELLE-CALEDONIE

- Hervé **ROBERT** ; DJS NC, pôle formation/certification